

**DECISION N°20220683D**

**Objet** : Aménagement du parking de service Saint Martin

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22° ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1-1° et R.2131-12-2° ;

Vu la délibération n°2.00 du 17 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22° précité du Code général des collectivités territoriales et notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (dans toutes leurs dispositions) et le règlement des marchés publics et accords-cadres et prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Vu le budget général de la Ville de Montélimar et notamment le compte 2315 - 8221.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que la Ville de Montélimar doit procéder à des travaux d'aménagement du parking de service Saint Martin à Montélimar ;

- Que ces travaux, qui ont fait l'objet d'un découpage en tranches uniquement pour le lot n°2, ont été décomposés en trois (3) lots estimés à :

. 396 622,00 € H.T. soit 475 946,40 € T.T.C. dont 65 088, 00 € T.T.C. pour la P.S.E. n°1 relative au revêtement en enrobé, 14 088,00 € T.T.C. pour la P.S.E. n°2 relative à la prolongation des murs et 30 540,00 € T.T.C. relative à la clôture, portail et portillon pour le lot n°1 : travaux de voirie et réseaux divers,

. 10 460,00 € H.T. soit 12 552,00 € T.T.C. pour la tranche ferme relative à l'éclairage du parking avec les places PMR et pose du TGBT et 17 312,00 € H.T. soit 20 774,40 € T.T.C. pour la tranche optionnelle relative à l'éclairage du reste du parking pour le lot n°2 : travaux de réseaux secs et éclairage,

. 47 090,00 € H.T. soit 56 508,00 € T.T.C. pour le lot n°3 : travaux d'espaces verts,

soit un montant total de 471 484,00 € H.T. soit 565 780,80 € T.T.C. dont 109 716,00 € T.T.C. de P.S.E. et 20 774,40 € T.T.C. de tranche optionnelle (T.V.A. au taux de 20,00 %) ;



- Qu'une procédure adaptée suivant les dispositions des articles précités du Code de la commande publique a été engagée par l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence à la publication du DAUPHINE LIBERE le 5 mars 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 11 avril 2022 à 17 heures portée au 26 avril 2022 par avis rectificatif ;

- Que cet avis a également été diffusé sur le site Internet de la commune et sur la plateforme Marcel26 ;

- Qu'au terme de cette procédure, les groupements d'entreprises SJTP/SCR, BERTHOULY T.P./RIVASI B.T.P., E26/MIGMA/LÉS JARDINS DU SOLEIL LEVANT et les entreprises GUINTOLI, COLAS France, BRAJA VESIGNE, AUDIGIER T.P., EUROVIA pour le lot n°1, SPIE CITYNETWORKS, BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES, INEOS RHONE ALPES AUVERGNE, SOBECA pour le lot n°2, SERPE, GILLES ESPIC, LES JARDINS DE PROVENCE pour le lot n°3 ont souhaités participer et ce sont les offres, après négociation, des entreprises AUDIGIER T.P. (lot n°1), SPIE CITYNETWORKS (lot n°2) et LES JARDINS DE PROVENCE (lot n°3) qui sont apparues économiquement les plus avantageuses ;

- Que chaque entreprise a justifié de la régularité de sa situation au regard des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-10 du Code de la commande publique

- Que les crédits nécessaires aux marchés à intervenir sont inscrits au budget général compte 2315 – 8221.

**Le Maire de Montélimar,**

**DECIDE :**

**Article 1°** - Dans le cadre de l'opération d'aménagement du parking de service Saint Martin, il sera conclu un marché de travaux avec :

. L'entreprise AUDIGIER T.P., ayant son siège social, Zone du Meyrol, chemin des Esprats, MONTELMAR (26200) pour l'exécution des travaux du lot n°1: travaux de voirie et réseaux divers,

. L'entreprise SPIE CITYNETWORKS, ayant son siège social, 89 route de Châteauneuf, CS 50021, MONTELMAR (26201) Cedex pour l'exécution des travaux du lot n°2 : travaux de réseaux secs et éclairage,

. L'entreprise LES JARDINS DE PROVENCE, ayant son siège social, 16 rue des 14 Martyrs, LE POUZIN (07250) pour l'exécution des travaux du lot n°3 : travaux d'espaces verts.

**Article 2°** - Le montant à engager au titre de ces marchés est de :

. 249 000,00 € H.T. soit 298 800,00 € T.T.C. pour le lot n°1,  
. 7 129,00 € H.T. soit 8 554,80 € T.T.C. pour la tranche ferme et  
. 15 239,00 € H.T. soit 18 286,80 € T.T.C. pour la tranche optionnelle pour le lot n°2,  
. 45 614,50 € H.T. soit 54 737,40 € T.T.C. pour le lot n°3,

soit un montant total de 316 982,50 € H.T. soit 380 379,00 € T.T.C. dont 18 286,80 € T.T.C. de tranche optionnelle (T.V.A. au taux de 20,00%) qui sera imputé sur les crédits inscrits au budget général compte 2315-8221.

**Article 3°** - Chaque marché sera conclu à prix unitaires révisables, pour un délai d'exécution de :

. Soixante-dix-sept (77) jours calendaires pour le lot n°1,  
. Trente-quatre (34) jours calendaires pour la tranche ferme et trente-cinq (35) jours calendaires pour la tranche optionnelle pour le lot n°2,  
. Soixante (60) jours calendaires pour le lot n°3,

**Article 4°** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à Montélimar, le **19 JUIL. 2022**



Le Maire,

Julien CORNILLET